

EDF conditionne la clientèle sur le paiement de nos retraites !

EDF SA, dans sa dernière lettre d'information jointe aux factures clients, écrit à propos de la Contribution Tarifaire d'Acheminement :

"La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), prélevée en addition du tarif d'acheminement associé à votre contrat de fourniture, assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux)."

La communication d'EDF est tendancieuse !

Nous réagissons afin que l'ensemble des salariés des IEG soit informé.

Voir ou télécharger le tract FO Énergie et Mines